

On dit de plus, que le Roi informé de la démarche que méditoient les Princes de son Sang de lui présenter un Mémoire sur les affaires présentes, doit le leur avoir défendu. On ajoute même que Sa Majesté auroit écrit la Lettre suivante au Duc d'Orléans.

*Il m'est revenu que les Princes de mon Sang avoient des projets d'Assemblées & de Mémoires; je suis bien aise de les prévenir, que tout projet dans ce moment me seroit souverainement désagréable, & que je ne veux que leur marquer mes bontés.*

Surquoi Mr. le Duc d'Orléans doit avoir répondu à Sa Maj. " qu'ils se soumettoient avec respect à ses ordres; mais qu'ils ne pouvoient se dispenser de lui exposer les motifs de leur conduite. " C'est par cette tournure que le Prince auroit trouvé occasion d'insérer dans sa Lettre les principales raisons, exposées dans le Mémoire à présenter: lequel, dit-on encore, seroit signé par les Princes du Sang, excepté le Comte de la Marche, & auquel douze Pairs du Royaume auroient pareillement accédé. Il se peut que ces nouvelles ne soient pas fondées.

En voici de plus réelles sur le même sujet. La Cour des Aides avoit des Remontrances prêtes depuis quelque-tems; on les dit écrites avec cette éloquence mâle qui caractérise les divers ouvrages de ce genre adressés au Roi par cette Cour en différentes occasions; mais quelques Magistrats timides étoient divisés sur le tems de les présenter, & sur la manière d'en faire usage. Cependant le 16. Février les Gens du Roi ont été chargés de se rendre auprès de Sa Maj. pour savoir le jour, le lieu & l'heure qu'il lui plairoit de les recevoir. Mr. le Chancelier, dit-

on,